



**DECISION 201810042**

---

**La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires**

- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 22 mai 2018 portant nomination de Madame Dominique Marchand comme présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 28 mai 2018 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 13 septembre 2018 nommant Madame Charlotte LECA dans l'emploi de directrice générale déléguée, du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ;

**DECIDE**

**Article unique :** Madame Charlotte LECA est autorisée à :

- Signer les convocations et ordres de mission ;
- Attester des états de frais de déplacement ;
- Certifier le service fait des factures ;
- Signer et émettre les bons de commande, marchés, contrats ou adhésions et actes d'ordonnancement dans la limite d'un montant maximal de 1,5 millions d'euros TTC ;
- Signer la correspondance générale et les documents.

Fait à Vanves, le 04 10 18

La présidente du Cnous

  
Dominique MARCHAND

  
Signature de l'intéressée